

Les ferronneries

L'art de la ferronnerie orne les façades des centres anciens et accompagne la fabrication des clôtures. Il offre un registre très riche, du fer forgé à la fonte moulée, des motifs ornementaux inspirés par le monde végétal à des formes plus géométriques, de simples assemblages de barres rondes ou carrées aux décorations ouvragées.





Les ferronneries

Éléments fonctionnels autant qu'objets d'ornementation, les ouvrages de ferronnerie servent à la protection des biens (grilles de défense), des personnes (garde-corps) ou à la protection solaire (treille). Ainsi ils constituent à la fois un dispositif structural, et un élément décoratif qui souligne la composition de la façade et participe à l'animation des centres anciens. Garde-corps des fenêtres et balcons, marquises des portes d'entrée, ferrures des portes et volets, girouettes, grilles et portails, escaliers, les ferronneries participent à la richesse patrimoniale de la maison. Dès le Moyen Âge, mais surtout aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le travail du fer a été investi par des artistes qui ont conçu des dessins et motifs élaborés pour la réalisation de pentures, de grilles, de portails, de marquises. Le XIX^{ème} et le début XX^{ème} eux sont marqués par la production en grande série d'ouvrages en fonte moulée. Offrant finesse des assemblages et richesse dans leurs détails, les ferronneries ont accompagné les évolutions de l'architecture et de ses styles, et ont toujours représenté un investissement financier et culturel important, témoignage de l'époque et du rang social du propriétaire.

Faire les bons choix

On essaiera toujours de réparer et de restaurer une ferronnerie plutôt que de la remplacer. La restitution des parties dégradées, cassées ou manquantes est possible. Consultez un professionnel qualifié (artisan-ferronnier et/ou architecte) pour vous accompagner dans vos choix.

Entretenez régulièrement les ouvrages en ferronnerie et les ouvrages associés sous peine d'occasionner des désordres tels que l'éclatement des pierres et des maçonneries au droit des scellements, en rive de balcon ou des coulures de rouille.

L'entretien courant consiste à brosser la ferronnerie pour la débarrasser des parties non adhérentes et à la nettoyer. On protège ensuite le métal par l'application d'une peinture adaptée. En cas de forte oxydation du métal, il peut être préalablement nécessaire de le décaper, et de traiter la rouille par application d'un produit passivant.

Pour rehausser un garde-corps et le porter à la hauteur réglementaire de un mètre, une solution discrète peut consister à ajouter une simple lisse horizontale scellée au-dessus. Lors de nouvelles réalisations de garde-corps, rampes et grilles, inspirez-vous des modèles traditionnels. Veillez à harmoniser les différents éléments de ferronnerie de la façade. Ne pas employer des tubes creux, plus fragiles que le fer plein, et qui sont très sensibles à la rouille.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Mettre en œuvre des modèles 'catalogues' qui ne sont pas adaptés à la typologie locale (sont autorisées uniquement les grilles de formes simples) et utiliser des matériaux inadaptés qui s'abîment sans se patiner.



Patrimoine

Du fer à l'acier

Le fer est connu depuis l'Antiquité. Il est obtenu par réduction directe du minerai de fer dans un foyer. L'invention de la fonte se produit vraisemblablement au XIII^{ème} siècle. La différence physique entre la fonte et le fer tient à la teneur en carbone, beaucoup plus présent dans la fonte. La fonte résiste mieux à la corrosion que le fer et se dilate peu, mais elle est relativement cassante.

Les techniques de mise en œuvre du fer et de la fonte sont très différentes. Le fer est laminé et forgé en profilés afin d'être combiné et assemblé en ensembles de plus grande taille, alors que la fonte est moulée selon différents modèles.

De nombreux garde-corps ont été réalisés en série avec cette technique de la fonte moulée au XIX^{ème} siècle et XX^{ème} siècle. Avec la révolution industrielle et ses évolutions techniques, on voit apparaître l'acier au milieu du XIX^{ème} siècle.



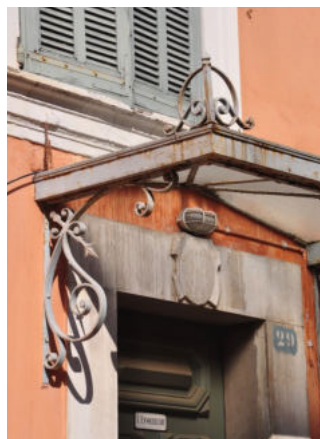
Le saviez-vous ?

La grille en ferronnerie, alternative au volet roulant en rez-de-chaussée

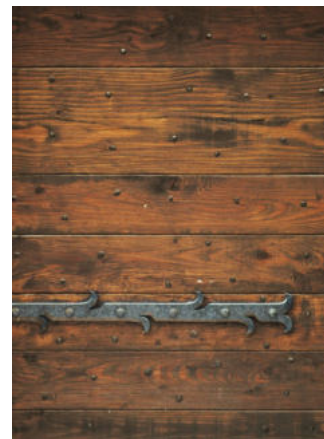
A simple barreaudage ou aux motifs ornements, une grille de protection en ferronnerie remplace avantageusement un volet roulant standardisé. Ce dispositif traditionnel en rez-de-chaussée constitue une protection efficace, qui permet de laisser les fenêtres ouvertes et de ventiler en toute sécurité.

Les tonnelles, la meilleure protection solaire

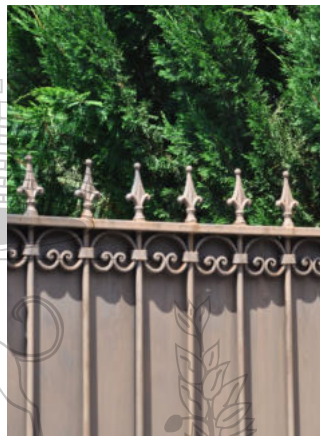
Plus performant que des parasols ou des stores bannes, les tonnelles sont des moyens efficaces de se protéger du soleil et de prolonger l'habitation au dehors. Associées à la végétation (jasmin, glycine ou vigne), elles offrent de l'ombre à une terrasse et de la fraîcheur à la maison. La finesse des armatures en fer, plates ou rondes, permet de garder un regard libre sur la façade. En plus d'offrir un espace de vie supplémentaire, la tonnelle et sa végétation valoriseront votre façade ou votre jardin. Vos étés s'écouleront plus agréablement sous la treille à l'ombre d'une végétation généreuse et dans la fraîcheur qu'elle procure.



Marquise



Penture



Grille et festonnage



Garde-corps



Portail



Girouette



Point réglementaire

- Les travaux de modification de ferronneries existantes, ainsi que les travaux de pose de rambarde, grilles et garde-corps neufs, modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.
- Pour vous aider à choisir les teintes pour vos menuiseries extérieures, vos ferronneries et vos façades, référez-vous au nuancier mis en place par la ville de Cagnes-sur-Mer (fiche 12).
- Les garde-corps devront être en harmonie avec la composition générale de la séquence urbaine et de la façade.
- Les ferronneries seront entretenues et protégées par un produit adapté anti-rouille ou passivant incolore.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.

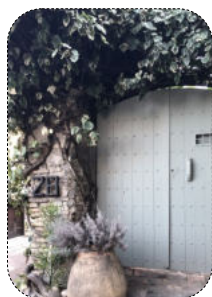
EN COMPLEMENT DE LA FICHE 08



05 Les fenêtres



07 Les portes

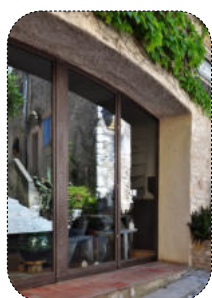


09 Les clôtures



18 Les palettes de couleurs

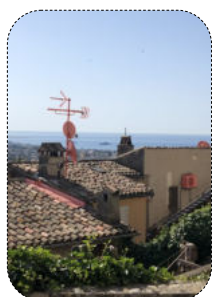
POUR ALLER PLUS LOIN



14 Devantures commerciales



15 Les enseignes



16 Intégration des éléments techniques

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Ville de Cagnes-sur-Mer

Les clôtures

Les clôtures sont de véritables éléments d'architecture, déterminants dans la perception du paysage urbain et l'ambiance des rues des centres anciens. Elles doivent s'intégrer dans une composition harmonieuse de la rue. Il est donc important de s'intéresser au contexte dans lequel elles s'implantent pour assurer la cohérence de l'espace public.





Les clôtures

Les clôtures matérialisent la limite entre deux espaces, privés ou publics et en régulent la porosité. Leur rôle ne se limite pas à la séparation physique d'espaces et à la protection, la clôture fait la liaison. Elles permettent de marquer une entrée repérable (portail, garage), un seuil. Depuis la rue, elles constituent un premier plan structurant du paysage urbain. Elles ont donc un rôle influent sur la qualité de l'espace public. La succession des clôtures en association avec le bâti doit donner une image harmonieuse de la rue pour une mise en valeur du cadre urbain.

Dans le Haut-de-Cagnes, elles peuvent être en maçonnerie de pierres apparentes ou enduites, surmontées d'un chaperon, en ferronnerie, ou composées d'une association des deux : un muret surmonté d'une grille en ferronnerie.

Elles sont souvent associées à des plantations qui animent le paysage des rues et accueille la biodiversité dans le Haut-de-Cagnes. Les maçonneries construites avec des matériaux en accord avec le territoire, les portillons et grilles en ferronneries, le végétal témoignent des techniques et savoir faire traditionnels, de l'identité culturelle et de l'histoire du site.

Faire les bons choix

Il convient d'abord d'évaluer l'intérêt de remplacer ou de modifier une clôture ancienne. Un terrain clos par d'anciens murs de pierre présente un intérêt inestimable, pour vous et pour le paysage. Conserver les murs anciens vous permettra de donner une plus-value à votre maison. Réalisée avec des matériaux et des techniques analogues à ceux du bâtiment qu'elle accompagne, la clôture constitue un patrimoine à traiter avec le même soin. Retenez qu'une clôture est un élément d'architecture à part entière. Consultez un professionnel qualifié (artisan ferronnier, maçon ou architecte) pour vous accompagner dans vos choix.

Il faut entretenir, conserver et restaurer vos clôtures. Nettoyez les murs et murets, enlevez les végétaux qui abîment la pierre et maintiennent une humidité nuisible à leur pérennité. Rejoignez vos murs et enduisez-les si nécessaire. Entretenez le couronnement du mur car il protège la pierre des intempéries (refaire un simple glacis au mortier de chaux, réparer ou remplacer le chaperon du mur...). Protégez les grilles en fer forgé par un traitement anti-rouille et repeignez-les régulièrement. Quand les ferronneries sont anciennes, il faut s'attacher à les conserver et à les restaurer.

Pour créer ou modifier une clôture, un portail ou un portillon, prenez bien en considération l'ensemble de la rue dans laquelle elle s'insère. Harmonisez les couleurs, les matériaux, respectez les hauteurs, les formes, les styles architecturaux.

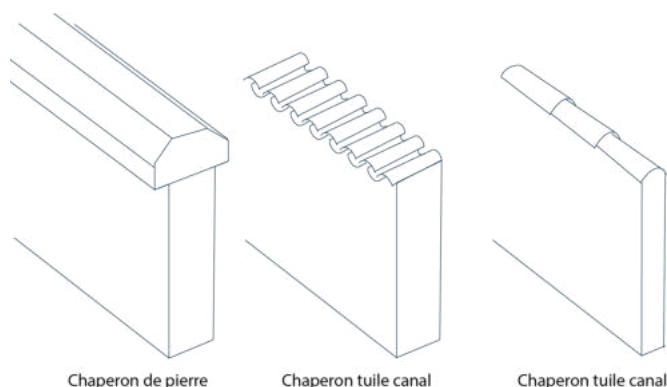
Faire les bons choix

Composez des profils en cohérence avec l'existant, en tenant compte des motifs et de l'échelle des décors, des joints, des espacements de barreaudage. Inspirez-vous des techniques et des proportions des modèles traditionnels encore très présents dans les centres anciens.

Si vous détruisez un mur, même partiellement pour permettre à des engins de réaliser des travaux, récupérez les pierres du mur et rebâissez-le à l'identique.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Évitez toujours les matériaux composites ou imitant la pierre. Les brises vues sont interdits et les grilles devront être de formes simples (les ferronneries en barreaudage vertical sont les plus adaptées).



Les types de chaperons

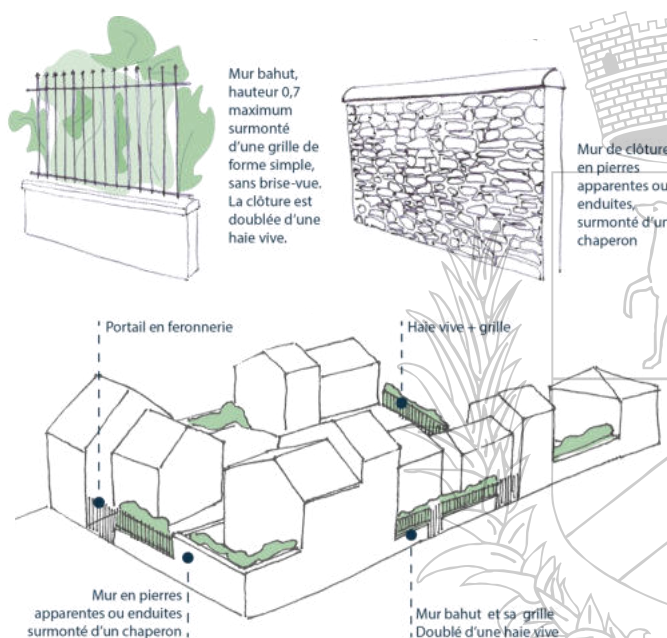


Le saviez-vous ?

Au lieu de surélever un mur, plantez une haie !

La végétation et les arbustes plantés derrière un muret bas ou une grille en ferronnerie suffisent à protéger des regards et des intrusions, tout en apportant à la rue, au jardin ou à la cour, de grandes qualités: fraîcheur, ombre, senteurs, animation visuelle.

A peu de frais, les clôtures peuvent être doublées par la plantation d'une haie vive composée d'essences variées, haute ou basse, taillée ou conduite en port libre. Pour que la haie s'intègre parfaitement, on utilisera de préférence des espèces déjà présentes dans le paysage qui s'adapteront facilement. La présence du végétal améliore la biodiversité faunistique et floristique et contribue à diversifier les ambiances selon les saisons. Les haies monospécifiques sont à proscrire, en particulier celles d'essences exogènes, car elles sont trop uniformes, nuisibles à la biodiversité et sources d'allergies.



Les types de clôture



Patrimoine

Un peu d'histoire...

Le droit de clore sa propriété n'est pas un impératif, mais est fortement ancré dans la culture française. Les premières haies-clôtures accompagnent la sédentarisation de l'homme, la culture de la terre et l'élevage des animaux. Elles servaient à protéger les champs du vent, tout en empêchant le bétail d'aller paître sur les terres cultivées. Dès le Moyen-Âge, les propriétés cultivées nobles ou religieuses sont protégées par différents types de clôtures selon le niveau de richesse des maîtres. Les jardins des abbayes, qui jouent un rôle symbolique dans la représentation du jardin d'Éden, sont considérés comme les plus précieux, ils sont protégés des regards et des vols par une enceinte composée de murs ou de haies d'épineux.

Au fil du temps, la clôture est devenue un marqueur de richesse et d'apparat. Elle commence à devenir un élément architectural important et se développe dans le même style que les bâtiments qu'elle entoure. Le portail parachève la composition ; simple ou majestueux il s'accorde avec la qualité de la bâtisse auquel il donne accès.

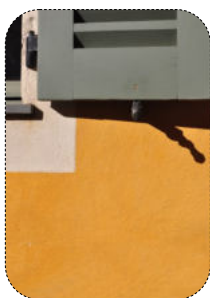


Point réglementaire

- Une modification ou une création de clôture ou de portail doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie avant toute exécution. La création de nouveaux accès à une propriété depuis le domaine public est également soumise à autorisation préalable.
- Dans le Haut-de-Cagnes, les clôtures en maçonneries de pierres apparentes ou enduites sont autorisées et surmontées d'un chaperon. Dans le Cros-de-Cagnes, les clôtures seront composées d'un muret et d'une grille en ferronnerie à barreaudage vertical, le portail en ferronnerie pourra être encadré de piliers ou non.
- Les grilles seront de formes simples, et les brise-vues interdits, à l'exception des festonnages qui accompagnent une grille ou un portail. **Les clôtures seront doublées d'une végétation généreuse.** La hauteur totale des clôtures est limitée à 2m. Pensez à **apporter un soin particulier aux garages et portes de garages visible depuis l'espace public** (intégration, dessin, dimensions, qualité des matériaux, ...) et à intégrer les éléments techniques.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.

EN COMPLEMENT DE LA FICHE 09



02 Les finitions
d'enduits



08 Les
feronneries



10 Devant la
maison

POUR ALLER PLUS LOIN



07 Les portes



11 Pavages et
calades



17 La couleur



18 Les palettes de
couleurs

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Devant la maison

Le rôle de l'appropriation de l'espace est décisif dans la perception de l'espace urbain. L'animation de celle-ci joue un rôle majeur pour qu'elle devienne vivante et accueillante. Un bel emmarchement en pierre, une treille, quelques plantes en pots alignés, une grimpante et parfois un banc, témoignent d'une tradition de l'appropriation des seuils des habitations, omniprésente dans les centres anciens de Cagnes-sur-Mer.



Devant la maison

Les petits aménagements devant la maison ponctuent et animent les rues.

La végétation y tient souvent une place prédominante, apportant verdure, ombrage et fraîcheur à la maison autant qu'à la rue. Ils constituent des espaces, en premier plan, qui comptent beaucoup dans le paysage urbain très minéral des centres anciens et qui améliorent le cadre de vie quotidien des habitants.

Ces aménagements participent à la composition et à l'architecture de la façade. Ils méritent la même attention.

Prenez soin aux revêtements de sol des courettes et terrasses, parfois en calades, en terre cuite ou en dalles de pierres. Préservez les emmarchements, les escaliers, les murets, les bancs, souvent en pierre. Soignez les éléments d'architecture qui leur sont fréquemment associés, tels que les clôtures basses et les garde-corps en ferronnerie, les treilles métalliques. Tous ces éléments qualifient le seuil de votre habitation et la valorisent.

L'installation occasionnelle d'un mobilier de jardin « traditionnel » en métal ou en bois est autorisé et participe à l'ambiance conviviale de l'espace de la rue ainsi que la pose de pots en terre cuite.

Faire les bons choix

Observez l'ensemble de votre maison, le devant et la façade, pour mettre en valeur l'ensemble. Par exemple, la patine d'une pierre de seuil ou d'une ancienne ferronnerie confère au bâti ancien un caractère irremplaçable. Consultez un architecte pour vous accompagner dans vos choix.

Appuis de fenêtre, terrasses et balcons peuvent facilement accueillir des pots ou des jardinières. Parfois il y a de la place devant la maison pour un petit arbre ou bien des arbustes. Conservez des surfaces en pleine terre pour les planter, à une distance suffisante de la façade pour que leur système racinaire n'abîme pas le mur.

Vous pouvez aussi planter des grimpantes pour habiller treilles et murs. Mais la végétalisation n'est pas toujours recommandée directement sur une structure bâtie traditionnelle. Il est préférable de fixer préalablement un support de palissage à une distance suffisante du mur pour le laisser respirer.

Entretenez les plantations régulièrement en les taillant de façon à maîtriser leur croissance. En pied de façade, pour ne pas maintenir d'humidité, vous pouvez installer une jardinière, un bac ou un **pot en terre cuite** suffisamment dimensionné. Choisissez des espèces végétales adaptées au climat pour éviter une surconsommation d'eau voire la mort de la plante.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Enlever les aménagements existants de qualité (seuil ou banc en pierre,...) pour les remplacer par des matériaux non traditionnels et inappropriés.



Patrimoine

Les treilles

La treille désigne le support sur lequel s'entrelacent des plantes grimpantes. Ses premières utilisations remontent à l'antiquité, et on a pu retrouver de très anciennes représentations de banquets et de repas sous la treille.

A Cagnes-sur-Mer où le soleil éprouve durement les façades et les terrasses, la treille est devenue un dispositif traditionnel d'ombrage qui participe à la composition des façades et des jardins et à la fraîcheur des lieux. Disposée sur la façade sud et couverte de plantes grimpantes à feuilles caduques, elle permet de s'abriter du soleil l'été, sans empêcher de faire entrer le soleil dans la maison l'hiver pour lui apporter chaleur et lumière.



Le saviez-vous ?

Le jardin spontané

Les plantes et fleurs qui poussent spontanément sont importantes pour la faune et la flore. Elles permettent de préserver la biodiversité. Laissez la flore spontanée s'installer dans les espaces libres, les espèces qui s'installent sont alors complètement adaptées aux conditions particulières du lieu et ne nécessitent quasiment aucun entretien. En outre, certaines plantes permettent d'héberger de nombreux insectes et de les alimenter convenablement ce qui attire l'ensemble de la biodiversité avec par exemple, des coccinelles, des syrphes, des chrysopes, des cétoines, des carabes,... créant ainsi des niches écologiques.



Energie & Climat

Le dérèglement climatique se traduit, en outre, en été par des périodes de canicule de plus en plus fréquentes. Ce réchauffement climatique est amplifié par la minéralité des villes et la densité du bâti qui sont à l'origine de la formation des îlots de chaleur urbains (les ICU). Favorisant la biodiversité et améliorant la qualité de l'air, les végétaux jouent un rôle de régulateur thermique urbain : par l'absorption du rayonnement solaire et le phénomène d'évapotranspiration, ils contribuent à abaisser la température en été. Selon une étude canadienne, l'effet d'îlot de chaleur urbain provoque une augmentation de température de 4 à 10 °C entre un tissu dense et minéral et un tissu aéré et verdoyant. Le choix des matériaux de surface et des aménagements au sol, influe aussi sur l'absorption de l'énergie solaire. Evitez les couleurs sombres qui emmagasinent la chaleur et privilégiez les matériaux traditionnels comme la terre cuite, ou la pierre calcaire.



Point réglementaire

- Comme tout ce qui a trait à l'aspect extérieur des constructions, l'installation d'une treille ou la végétalisation d'un mur doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie et respecter les règles d'urbanisme en vigueur, pour être autorisées avant toute exécution.
- Dans le Haut-de-Cagnes et le Cros-de-Cagnes, il sera demandé une restitution en pleine terre des jardinets et restauration ou création et plantation des treilles, d'une plantation d'arbres ou de treilles sur les aires de stationnement, afin de **perenniser l'identité méditerranéenne et de retrouver la qualité environnementale des centres anciens par la fraîcheur des lieux.**
- Les reculs jardinés sur rue doivent être traités en jardins de pleine terre uniquement. Les clôtures seront doublées par une haie vive ou par des plantes grimpantes palissées. Les arbres, les haies, les grimpantes devront être maintenus, entretenus et protégés lors des travaux. **Toute suppression sera compensée par une replantation au minimum équivalente** en force et en essence. Les plantations doivent être diversifiées et choisies parmi les essences végétales méditerranéennes.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.



EN COMPLEMENT DE LA FICHE 10



08 Les
feronneries

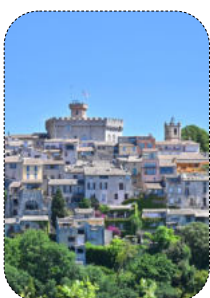


09 Les clôtures



11 Pavages et
calades

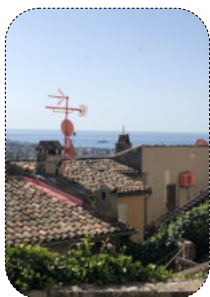
POUR ALLER PLUS LOIN



01 Les façades
enduites



04 Modénatures et
encadrements



16 Intégration des
éléments
techniques



18 Les palettes de
couleurs

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Ville de Cagnes-sur-Mer

Pavages et calades

Empierrements plus ou moins élaborés, ces traitements de sol sont dits "debout", du fait de la forme et de la pose de leurs éléments constitutifs. Dans le cas du pavage, les matériaux utilisés sont des pavés ou des blocs épais, généralement calibrés, de pierre ou de terre cuite. Dans le cas de la calade, les matériaux sont bruts et posés de chant. Il s'agit de pierres ou de galets.



Pavages et calades

Tout aménagement d'espace public dans le Haut-de-Cagnes a pour ambition d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Le choix du revêtement de sol est une donnée essentielle qui doit être envisagée dès les premières réflexions puis lors de l'élaboration du projet. Le revêtement de sol choisi doit être associé à la stratégie globale d'aménagement afin d'aboutir à une réalisation de qualité qui comprend l'esthétique, le comportement du matériau dans le temps et le caractère convivial du lieu.

Pavés en pierre naturelle, produits en terre cuite, galets,... le choix est multiple. Ces produits sont démontables et nécessitent des règles de pose spécifiques ; suivant leur mise en œuvre, ils créent des surfaces plus ou moins perméables. Les matériaux en pierre naturelle sont plus chers mais ils sont pérennes et confèrent de la noblesse à l'espace où ils sont mis en œuvre.

L'augmentation de la circulation et l'instabilité des piétons sur ces surfaces irrégulières ont poussé à les recouvrir de bitume ou à les faire disparaître. On constate aujourd'hui un regain d'intérêt, notamment dans les zones piétonnières des centres anciens où les revêtements de qualité peuvent également être utilisés pour souligner une entrée, un sol de fontaine,...

Faire les bons choix

Si vous souhaitez mettre en œuvre une calade ou un pavage dans votre cour ou une partie de votre jardin, ne le faites pas au dépend de surfaces perméables. Il est important de conserver des surfaces d'espace verts et si possible des espaces de pleine terre.

Ces revêtements de sols présentent de nombreux avantages. D'aspect naturel et durable, ils sont très résistants et ont une bonne adhérence. Ils s'insèrent naturellement dans l'espace urbain des centres anciens et s'intégreront tout aussi naturellement dans vos jardins. Les galets et pierres utilisés peuvent provenir d'une carrière de proximité, d'un ancien mur ou être ramassés directement sur le site de construction. En revanche leur mise en œuvre est technique et nécessite un réel savoir-faire.

Traditionnellement la pose se faisait sur sol souple : couche meuble de terre, de sable ou de mortier de chaux naturelle. La pose peut également être réalisée sur un lit de mortier de ciment, généralement préféré pour les espaces carrossables. Le processus de mise en œuvre reste le même : les matériaux sont fichés verticalement, de chant, dans un lit de pose. Les modules sont posés serrés côte à côte. Dans le cas de la calade, les modules sont triés par tailles : les plus gros serviront aux rives ou au fil d'eau, les moyens au remplissage et les plus petits pour le calage final.

La pose est d'autant plus soignée que l'on recherche de meilleures performances en matière de portance, stabilité ou évacuation des eaux. La

Faire les bons choix

mise en œuvre débute par la mise en place des pourtours de l'ouvrage, constitués par des éléments de plus grosse taille. On procède ensuite au remplissage par les pavés ou les éléments de moyenne taille dans le cas de la calade. Ils sont ensuite enfoncés au maillet dans le lit de pose jusqu'à obtenir le niveau de sol fini voulu. La pose s'opère rang par rang en croisant les joints. Enfin dans le cas de la calade, les éléments les plus petits, appelés « bouchons », sont enfoncés de force à la massette pour venir combler les espaces entre les modules.

En cas de pose sur lit de sol souple, une fine couche de sable ou de terre peut-être épanchée au balai sur l'ouvrage, puis mouillée finement à l'arrosoir pour favoriser sa pénétration entre les éléments.

Aujourd'hui, la calade se décline sous forme de chemins, escaliers, caniveaux, terrasses, cours et entrées de maison. Elle peut aussi être utilisée pour séparer deux revêtements ou créer des ornements au sol. Une recherche esthétique, décorative peut guider la pose en alternant les tailles, les formes et les couleurs de matériaux pour créer des motifs.

Ce système constructif met en œuvre de petits modules donnant à l'ensemble une élasticité : il a donc une bonne résistance à la compression puisque l'application d'une lourde charge enfonce les modules plus profondément et renforce le frottement des uns contre les autres.

Les pathologies sont liées à la portance qu'offre le support sur lequel sont posés les éléments. Si la forme n'est pas suffisamment compactée, le sol s'affaisse et devient alors discontinu, rendant ainsi la marche plus difficile. Le mortier de pose peut aussi être en cause. Il peut se déliter suite à une infiltration progressive des eaux de pluie, les éléments risquent alors de se détacher de l'ensemble.

Ne choisissez pas des matériaux d'imitation, tels que des pavés bétons façon pierre. Pour réaliser vos terrasses, **privilégier calades et pavages**. Éviter les **terrasses bois** et les **carrelages** sont à proscrire.

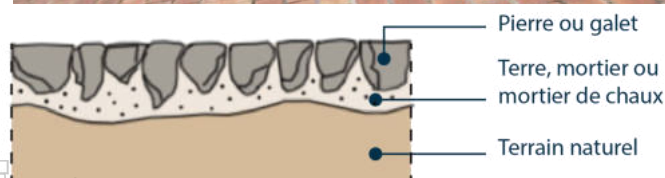
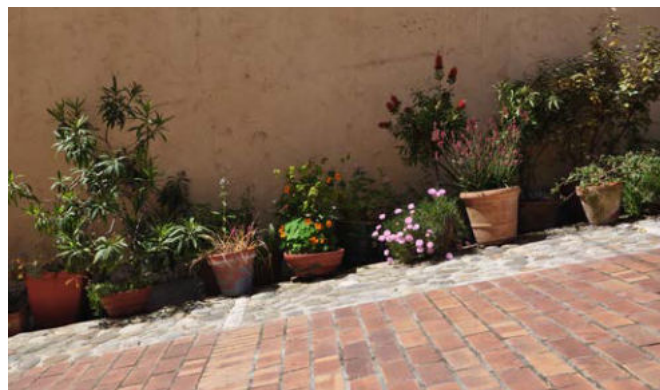


Schéma de la pose des pavages & calades



Le saviez-vous ?

Pavages et calades peuvent facilement être repris

Lors de reprises de réseaux souterrains les enrobés et les bétons désactivés, en plus de leur impact environnemental important et leurs propriétés imperméables, nécessitent des découpes et donnent l'impression de rustines en raison des variations de teintes au sol. Pavages et calades, de par leur procédé de mise en œuvre, permettent de réintervenir facilement et sans laisser de traces.



Patrimoine

Un vocabulaire local à développer

A l'instar du patrimoine bâti, les aménagements d'espaces publics utilisaient traditionnellement des matériaux issus de ressources locales et contribuaient ainsi à l'harmonie des espaces habités.

Les rues les plus en pente étaient caladées pour gérer l'écoulement des eaux pluviales. Les ressources disponibles à l'échelle du territoire, notamment les galets abondant dans les lits des rivières et dans le sol, a favorisé la mise en œuvre des calades. L'enrobé a recouvert beaucoup d'espaces publics participant à la banalisation des lieux. Les projets d'aménagement permettent de retrouver la richesse de la palette de revêtements de sols déclinée en fonction des usages et de valoriser les secteurs patrimoniaux de la commune (la Placette, place Grimaldi, place Joseph Maurel).



Point réglementaire

- Sols des espaces publics : L'imitation de pavés par l'emploi de pavés béton façon pierre ou dits autobloquants est interdite. On privilégiera les pavés en pierre, les calades en galets sur chant et les calades en pierre du pays appareillées. Les cheminements piétons centraux en brique sur chant sont autorisés.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUM.



EN COMPLEMENT DE LA FICHE 11



10 **Devant la maison**

POUR ALLER PLUS LOIN



07 **Les portes**



08 **Les ferronneries**



09 **Les clôtures**



14 **Devantures commerciales en feuillure**



17 **La couleur**



18 **Les palettes de couleurs**

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

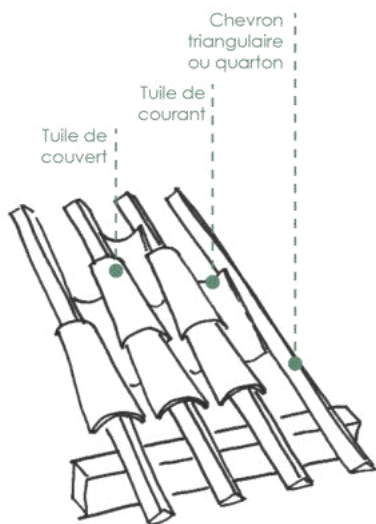
Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



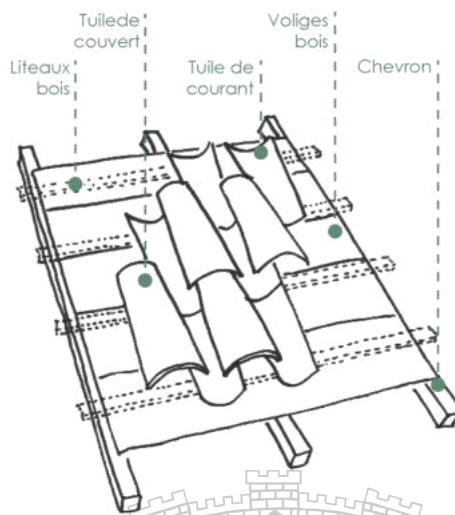
Les toitures en tuiles canal

Antennes, paraboles, mauvais traitement de la toiture,... peuvent sembler invisibles, pourtant ils ont un impact très préjudiciable. Souvent perceptibles depuis des points hauts ou des vues lointaines, les toitures en tuiles s'assemblent de façon irrégulière mais unitaire et composent le paysage de toits caractéristique du Haut-de-Cagnes.



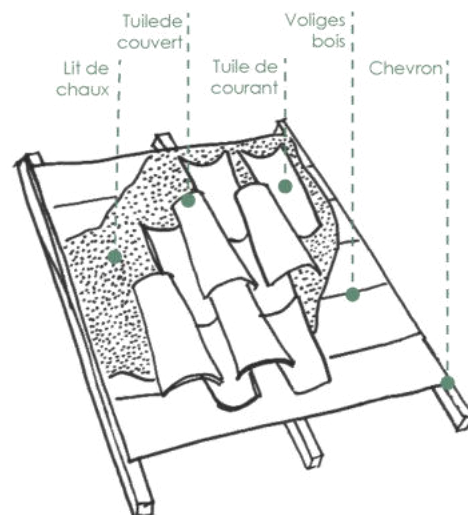
Pose sur chevrons triangulaires ou quarten

Support discontinu, pose à sec ou scellée



Pose sur voliges triangulaires ou quarten

Support continu, pose à sec ou scellée (tuiles à tenons pour pose sur liteaux)



Pose sur voliges et lit de chaux

Support continu, pose scellée

Les toitures en tuiles canal

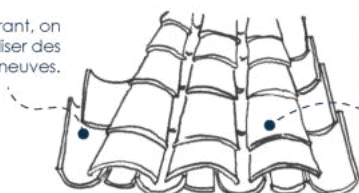
Une toiture se compose d'une couverture dont le rôle est d'assurer la mise hors d'eau du bâti et d'une charpente qui la porte.

La tuile canal, aussi appelée creuse, ronde ou tronconique, trouve son origine chez les romains. Commune à l'Europe du sud et au monde méditerranéen, elle a été pendant des siècles le principal matériau de couverture utilisé à Cagnes-sur-Mer. Ces toitures de tuiles forment une sorte de vélum et constituent un ensemble encore préservé. Il est primordial aujourd'hui de conserver la cohérence des toitures afin de préserver le paysage du Haut-de-Cagnes.

Les toitures sont généralement de formes simples, à un ou deux pans symétriques, avec des pentes faibles, de 25 à 35 % maximum.

Elles sont traditionnellement couvertes de deux couches inversées de tuiles rondes en terre cuite, posées en rangs se couvrant d'un tiers. La tuile de dessous est appelée tuile de courant, celle de dessus tuile de couvert.

En courant, on peut utiliser des tuiles neuves.



En couvert, les tuiles anciennes nettoyées sont reposées.

Faire les bons choix

L'état de la charpente doit être vérifié par un examen complet. Veillez à consolider et/ou remplacer les pièces douteuses, traiter les bois malades... Consultez un professionnel qualifié (artisan charpentier-couvreur ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

Les tuiles canal anciennes doivent être réemployées chaque fois que cela est possible. Les tuiles endommagées seront remplacées par des tuiles neuves en courant, tandis que les tuiles récupérables seront réutilisées comme tuiles de couvert. S'il faut panacher les tuiles de couvert de réemploi avec des tuiles neuves, veillez à éviter les contrastes de couleur trop forts. Scellez les tuiles faîtières, les tuiles de rives et les arêtières au mortier de chaux. Lorsqu'une réfection complète s'impose, quels que soient le type de pose et le support utilisé, sur un bâti ancien, choisissez des tuiles rondes de courant et de couvert.

Supprimez les ajouts parasites d'éléments techniques, comme les paraboles, les climatiseurs et les antennes, qui nuisent au paysage des toitures. Conservez les verrières anciennes, les souches de cheminée d'origine et leurs conduits.

Il faut porter un soin particulier aux solins qui participent pleinement à l'esthétique et assurent l'étanchéité à la jonction d'un versant et d'une paroi verticale. Les solins seront engravés et recouverts d'enduit de façade. Faites appel à un professionnel et gardez en tête que les solins doivent avoir le moins d'impact visuel possible.

Faire les bons choix

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Les tuiles dites de Marseille ont une origine plus récente et par conséquent ne sont pas adaptées aux centres anciens (sauf pour le bâti correspondant). L'emploi de plaques ondulées en fibrociment est à proscrire parce qu'elles peuvent provoquer des moisissures. Si elles sont existantes elles doivent être recouverte par les deux rangs de tuiles.

Ne pas engraver les solins ou utiliser les matériaux inadaptés peut altérer l'esthétique et/ou la pérennité des ouvrages. L'engravure permet de renforcer l'étanchéité aux eaux de ruissellements.



Energie & Climat

Dans le bâti ancien, les déperditions thermiques par la toiture représentent en moyenne 30 % des déperditions totales. Si vous procédez à des travaux de couverture, c'est l'occasion de mettre en place une isolation thermique performante de la toiture ! Pour limiter les surchauffes l'été préférez des matériaux naturels qui ont un déphasage plus important que les laines minérales. Le liège, la laine de bois ou la ouate de cellulose sont de bonnes solutions. Evitez les isolants minces réfléchissants, les isolants étanches à l'air, et à la vapeur d'eau.



Patrimoine

De l'artisanat à l'industrie de la terre cuite

Les Romains utilisaient déjà des tuiles en terre cuite. Dès le Bas-Empire romain l'imbrex a commencé à prendre sa forme tronconique pour donner naissance par la suite à la tuile canal, qui va peu à peu se diffuser dans toute l'Europe méditerranéenne dès le XII^{ème} siècle.

C'est par sa simplicité d'emploi en double pose inversée, efficace car le module s'adapte à toutes les situations de pose, que la tuile canal va s'imposer. Elle est longtemps restée de fabrication artisanale et locale, et de nombreuses tuileries-briqueteries se sont développées à partir du XVIII^{ème} siècle. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la découverte de nouvelles techniques de fabrication et le développement de l'industrialisation ont occasionné des transformations de ce matériau, laissant place aux tuiles mécaniques « marseillaises » à emboîtement et venant modifier de façon importante le panorama des toitures.



Le saviez-vous ?

Les combles perdus améliorent le confort thermique

Sous la toiture, les combles jouent un rôle climatique dans la régulation de l'air intérieur. Ils forment des espaces tampons qui protègent les lieux de vie du contact direct avec l'extérieur, en atténuant considérablement les variations de température et d'humidité, en hiver comme en été.

Traditionnellement, ils ne sont pas conçus pour être habités. C'est pourquoi, lorsqu'ils existent, il est intéressant de les conserver, et d'y déployer une isolation thermique. L'isolation des planchers de combles perdus est plus efficace que l'isolation sous les rampants de toiture, car elle permet de réduire le volume à chauffer. Sa mise en œuvre est plus simple et son coût inférieur.

L'avenue des Tuilières...

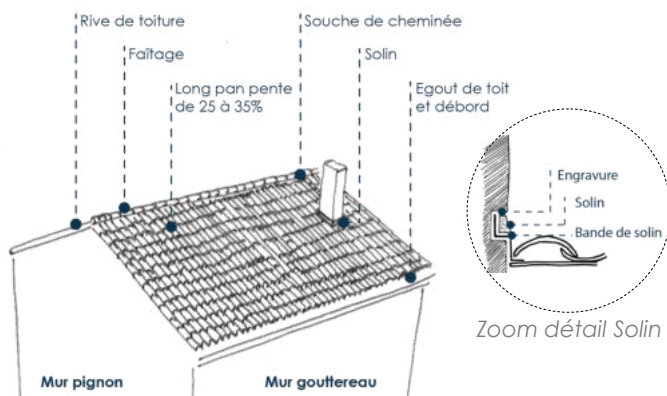
... témoigne de la présence à Cagnes-sur-Mer d'anciens fours à tuiles situés dans la propriété de la ferme des Tuilières. Il est protégé au titre du patrimoine communal et a été remarqué par le service archéologique de la métropole.



Point réglementaire

- Les travaux de réfection de toiture modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Si ces travaux concernent une modification de la pente de toiture, de sa hauteur, ou un changement du type de couverture, ils devront faire l'objet d'une demande de permis de construire.
- A noter que dans le Haut-de-Cagnes, les fenêtres de toit ainsi que les « terrasses tropéziennes » sont interdites. Le PLUm prescrit également la mise en œuvre de tuiles rondes pour le couvert et le courant.
- **Les solins seront engravés et en zinc ou en plomb.**

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.



Le vocabulaire de la toiture

EN COMPLEMENT DE LA FICHE 12



13 Les débords de toiture

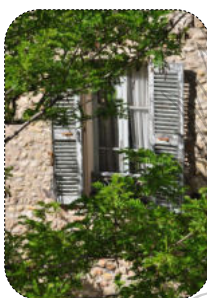


16 Intégration des éléments techniques

POUR ALLER PLUS LOIN



01 Les façades enduites



05 Les fenêtres



06 Les volets



07 Les portes



18 Les palettes de couleurs

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Les débords de toiture

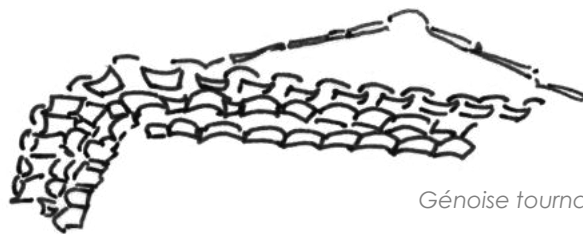
Les débords de toiture produisent un jeu d'ombres portées sur les façades, parfois très plates, du Haut-de-Cagnes. L'égout du toit des murs gouttereaux et le renflement des rives des murs pignons dessinent une découpe du ciel caractéristique du paysage des rues des centres anciens.

Éléments de composition architecturale des façades, les débords en constituent le couronnement.





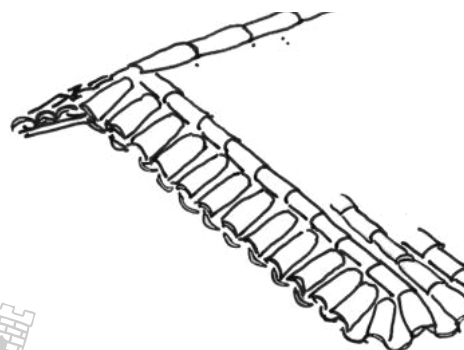
Génoise à trois rangs



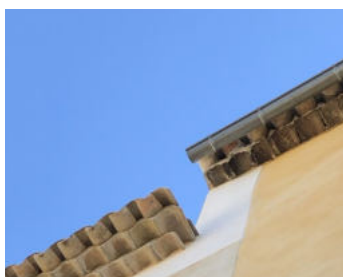
Génoise tournante



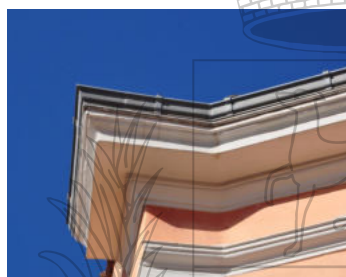
Génoise rampante



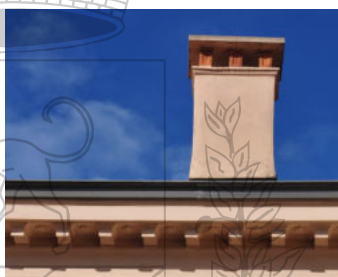
Génoise rampante et tournante



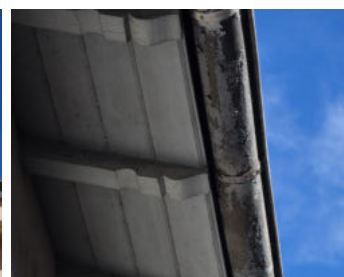
Débord génoise



Corniche en pierre taillées



Corniche en pierre taillées



Débord en queue de vache

Les débords de toiture

La corniche ou la génoise porte la couverture au-delà du mur pour rejeter l'eau de ruissellement loin de la façade et la protéger des intempéries. D'un point de vue constructif, le traitement de ce débord peut être soit soutenu par la charpente, soit porté par le mur. S'il est soutenu par la charpente, il peut être constitué de chevrons avec voligeage en bois ou mallons de couvert (parefeuille en terre cuite). Les chevrons peuvent apparaître lorsqu'ils dépassent jusqu'au débord du toit (queue de vache).

Il peut aussi prendre l'aspect d'une corniche dite « à l'italienne », en plâtre lissé sur lattis en bois ou canisses.

Dans le cas plus courant des systèmes portés par le mur, nous rencontrons les traditionnelles génoises formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal, plus ou moins remplies de mortier. En principe le nombre de rangs était fonction de la hauteur du bâtiment à protéger. Mais la génoise est aussi un élément de décor qui a pris une valeur symbolique : elle exprime le rang social et économique du constructeur. Les maisons modestes ont deux rangs, les propriétaires plus aisés en ont trois, quatre, jusqu'à cinq.

On trouve également des corniches moulurées réalisées en pierre de taille, ou en maçonnerie enduite de plâtre, chaux ou ciment naturel.

Faire les bons choix

L'état de la toiture doit être vérifié. Remplacez les tuiles et notamment les tuiles de rive endommagées, nettoyez les mousses... Consultez un professionnel qualifié (artisan couvreur ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

Pour la réfection de toiture et de débord, conservez le profil général du bâtiment concerné. La reprise des génoises consiste à piquer le bourrage d'enduit existant, à brosser les éléments de terre cuite avec précaution et à bourrer à nouveau avec l'enduit utilisé pour le traitement de la façade de telle sorte que la tranche des éléments de terre cuite reste apparente.

Les débords de toit protègent les façades mais si la pose de gouttières et de chutes d'eaux pluviales s'impose, ces dernières doivent être positionnées en fonction de la composition de la façade, si possible en limite de celle-ci, avec un tracé rectiligne, sans altérer les éléments de modénatures. Gouttières et chutes d'eaux pluviales seront **en zinc** ou en cuivre. Le zinc est un matériau traditionnel très répandu, qui reste discret une fois patiné et protège naturellement contre l'oxydation. Sa robustesse lui confère une durée de vie de 30 à 50 ans même si il est préférable de mettre en œuvre sur la partie basse un tube en fonte, plus résistant aux chocs.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

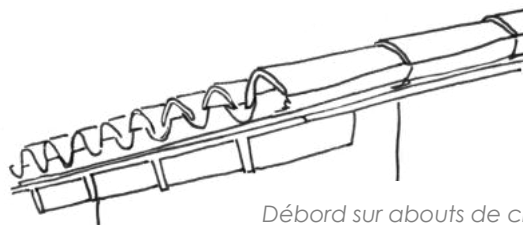
Il est interdit d'utiliser les matériaux d'imitation et les mises en œuvres non traditionnelles. Par conséquent lors de la mise en œuvre de génoise, il faut proscrire les modules préfabriqués et uniformes et privilégier le réemploi de tuiles anciennes.



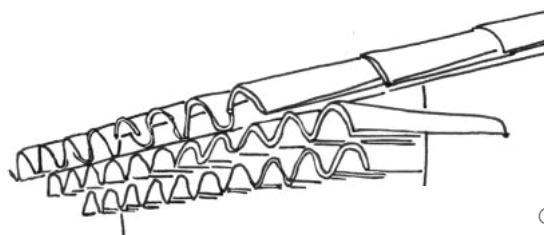
Patrimoine

La technique de la génoise apparaît dans la région dès le début du XVII^e siècle

La génoise vient supplanter le traditionnel avant-toit à chevrons débordants, jusque-là très répandu dans l'architecture urbaine, vers la fin du XVII^e siècle. Ce sont probablement des maçons venant de Gênes qui ont apporté cette particularité en Provence. Le terme génoise est utilisé sous la forme « genouvese », francisation du provençal « genouveso », ce qui revient à dire « à la façon de Gênes ». On retrouve les premières descriptions de génoises en Provence vers 1640 dans les archives notariales. La génoise apparaît non pas en milieu urbain, mais dans la campagne et les bourgs de la région.



Débord sur abouts de chevrons

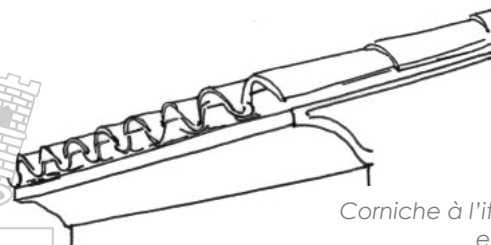


Génoise

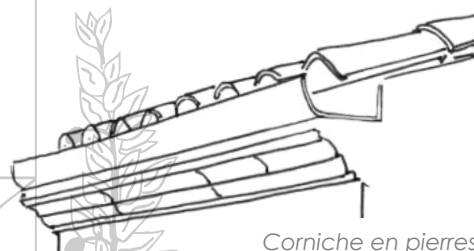


Le saviez-vous ?

En milieu urbain, les propriétaires privés doivent le plus souvent installer des gouttières pour canaliser les eaux pluviales. Si l'eau est récupérée dans un élément fixe au-dessus du vide, on parle de « gouttière pendante » ou « à l'anglaise », si l'eau est récupérée dans un élément posé sur le mur de façade ou sur une corniche on parle de « chéneau » ou de gouttière à « cimaise ». Depuis leur extrémité, l'eau est ensuite conduite jusqu'en bas de la façade par une « descente » d'eaux pluviales en zinc ou cuivre. Le **PVC**, dont l'aspect plastifié est **inadapté au bâti ancien**, qui ne se patine pas mais **s'abîme**, est **à proscrire**.



Corniche à l'italienne en plâtre



Corniche en pierres taillées avec chéneau en zinc



Energie & Climat

Une démarche durable

Côté cour ou jardin, profitez des descentes d'eaux pluviales pour récupérer l'eau de pluie : il ne pleut pas souvent à Cagnes-sur-Mer, mais les pluies sont abondantes. Vous pouvez récupérer jusqu'à 600 litres d'eau par m² de toiture et par an, pour arroser votre jardin gratuitement tout en économisant la ressource en eau.



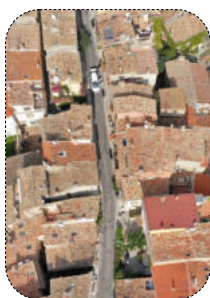
Point réglementaire

- Les travaux de réfection de toiture modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.
- Les gouttières et descentes d'eaux pluviales seront en zinc ou en cuivre et non peintes ; **le PVC est interdit**. Les solins seront engravés et en zinc ou en plomb.
- A l'occasion de travaux de rénovation de toitures, les corniches ou génoises seront restaurées ou restituées.
- Les débords de la toiture tuile sont prescrits pour protéger la façade du ruissellement des eaux de pluie. Les chéneaux sur corniches ou un simple débord sur chevrons sont autorisés au Cros-de-Cagnes mais pas dans le Haut-de-Cagnes, sauf si préexistant.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.



EN COMPLEMENT DE LA FICHE 13



12 Les toitures en
tuiles canal

POUR ALLER PLUS LOIN



01 Les façades
enduites



04 Modénatures et
encadrements



05 Les fenêtres



06 Les volets



07 Les portes

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Les devantures en feuillures

Les devantures commerciales, par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles du paysage de la rue. À hauteur du piéton, elles contribuent à la qualité de notre cadre de vie et à l'animation de l'espace public. A ce titre, elles doivent pouvoir répondre à certaines règles d'insertion pour s'intégrer en harmonie avec le cadre bâti de la ville et son patrimoine.



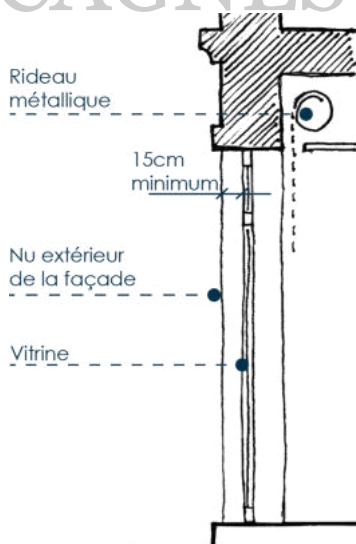
- 1 **Bandeau horizontal**
Ce coffrage couronne la devanture. C'est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale.
- 2 **L'enseigne en drapeau**
Elle est de teinte et de matériaux semblables aux menuiseries ou au bandeau horizontal. (voir fiche 17)
- 3 **La vitrine**
Positionnée en retrait d'au moins 15cm parallèlement à la façade.
- 4 **Le socle**
Il isole la devanture commerciale de l'humidité de la chaussée.
- 5 **L'encadrement en pierre**
Il fait partie de la modénature de la façade et reste visible en tant qu'élément de décor de la façade



Les devantures en feuillure (commerces uniquement)

L'aménagement d'une devanture commerciale entraîne souvent des modifications d'aspect et de modénature de la façade de l'immeuble qui l'accueille. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer l'immeuble dans son ensemble et de l'identifier (style, composition, teinte, époque, matériaux...) afin de pouvoir concevoir un projet en accord avec son architecture. Les devantures commerciales impactent l'espace public en agissant à la fois à l'échelle urbaine et à l'échelle architecturale. La modification d'une devanture doit donc se faire en respectant le paysage de la rue et en composant avec la façade de l'immeuble.

La vitrine en feuillure est une devanture vitrée dans un châssis posé en feuillure dans l'épaisseur du mur, en retrait d'au moins 15 cm par rapport au nu extérieur de la façade.



Faire les bons choix

Identifiez l'architecture et le style de la façade. Avant de procéder à la dépose de l'ancienne devanture, il convient de procéder à des sondages afin de comprendre et de connaître les éléments structurels et ornementaux qui doivent être conservés : plate-bande, jambages... Si la devanture est ancienne et de qualité, on préférera sa conservation ou sa restauration.

La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Le paysage de la rue est rythmé verticalement par les limites entre immeubles correspondant au découpage parcellaire et horizontalement par les hauteurs d'étages. Les percements alignés induisent également des rythmes verticaux et horizontaux dans un rapport plein/vide clairement lisible sur les façades.

La devanture doit respecter l'harmonie de la rue. La devanture se limite au rez-de-chaussée et permet la conservation des éléments de décor horizontaux et verticaux. La devanture reprendra par exemple les proportions de plein / vide entre les baies, les trames dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres, etc. Veillez à poursuivre le traitement de la façade au rez-de-chaussée (encadrements, bandeaux,...).

Positionnez la vitrine à l'intérieur de la baie, en retrait de 15 à 20 cm par rapport au nu extérieur du mur. L'éclairage doit rester discret et intégré. Les grilles seront placées derrière les vitres (qualité visuelle meilleure lorsque le magasin est fermé).

Faire les bons choix

La devanture doit renforcer la lecture architecturale du bâtiment. Les matériaux et les couleurs utilisés contribuent à l'insertion de la devanture dans le paysage de la rue et sur la façade de l'immeuble, ainsi qu'à sa lisibilité. La recherche de simplicité et d'unité doit guider les choix. Le bois et l'acier sont recommandés ; le **PVC et l'aluminium** sont **interdits**.

Une gamme de couleur réduite mettra en valeur la devanture et renforcera sa lisibilité : une couleur dominante et éventuellement 1 ou 2 teintes secondaires maximum. La couleur dominante est choisie en fonction des couleurs de l'immeuble et des couleurs des devantures voisines.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Ne pas englober l'accès à l'entrée desservant les autres parties de l'immeuble. Ainsi, si le commerce ne s'étend que sur une partie du bâtiment, la devanture s'appuie, pour ses limites latérales sur les rythmes verticaux de la façade. Laissez les caissons des rideaux de protection visibles sans les intégrer porte préjudice à la qualité de la devanture.



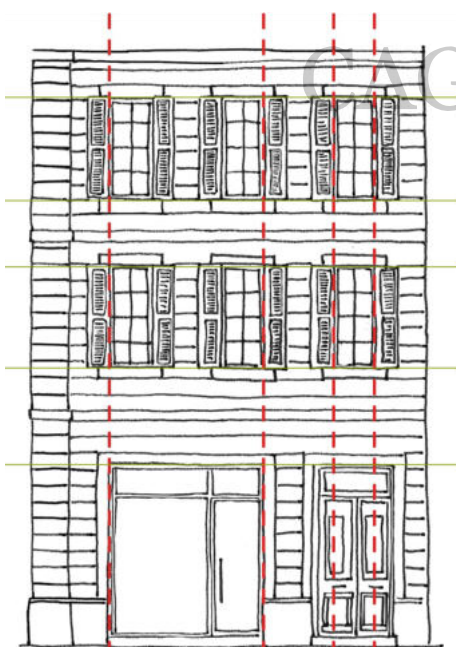
Patrimoine

Encadrements de baies, quand la technique rejoint l'esthétique

Au Moyen Âge, l'échoppe est une prolongation de l'atelier servant à la vente. Habitat et activité étaient construits ensemble pour un même artisan ou commerçant. L'insertion parfaite de la devanture de boutique dans l'édifice résultait donc de la conception d'ensemble de la façade, avec rez-de-chaussée commercial et étages d'habitation.

L'échoppe s'ouvre par une grande arche sur la rue et un mur d'appui lui sert de présentoir. Son occultation se fait par des volets en bois.

En Provence, c'est sans doute au XVIII^e siècle qu'apparaît la devanture vitrée dans un châssis de petit bois posé en feuillure dans l'épaisseur du mur ; elle est fermée par des panneaux amovibles en bois.



Respecter la composition de la façade, les descentes de charge et la trame du bâti.



Energie & Climat

L'arrêté du 28/12/2018 encadre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. L'éclairage intérieur des vitrines de magasins doit être éteint à 1 h du matin (ou 1 heure après la fin de l'occupation). L'allumage se fait à partir de 7 h (ou 1 heure avant le début de l'activité).

Il est aujourd'hui possible de remplacer toutes les anciennes lampes, très consommatrices, par des technologies plus économiques, pour une même qualité d'éclairage. Le choix peut être fait entre les lampes fluocompactes, les halogènes à haute efficacité et les LED. Les ampoules à filament, vendues comme accessoires de décoration, restent très consommatrices.

Dans tous les cas, on vérifiera l'efficacité lumineuse au moment du choix : plus le nombre de lumens/W est élevé, plus le luminaire émettra de lumière pour une même consommation.



Le saviez-vous ?

Grille en ferronnerie, vitrage anti-effraction, ou volet repliable, de bonnes alternatives au volet roulant métallique

Le dispositif de fermeture doit être étudié dans le projet d'ensemble de la devanture, en prenant en compte son impact.

Le vitrage anti-effraction permet de conserver toute sa lisibilité à la devanture. Les volets roulants pleins sont plus susceptibles d'être tagués que les vitres. La grille en ferronnerie (voir fiche 14) est également une bonne alternative au volet métallique opaque.



Point réglementaire

- Les travaux de transformation ou de création de vitrine modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment. A ce titre, ils doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

• L'usage de PVC est interdit.

- Les devantures de boutique ne doivent pas dépasser le niveau de plancher du premier étage ou du bandeau établi au-dessus du rez-de-chaussée. Elles ne doivent pas englober de fenêtre d'appartement ou de porte d'immeuble.

- Les systèmes de fermeture et de protection (grilles, volets,...) seront situés à l'intérieur. Les caissons lumineux et les enseignes clignotantes sont interdits.

- La proportion et l'intégration des vitrines devront respecter la composition d'ensemble de la façade.

- Haut-de-Cagnes** : les devantures seront en feuillure, les menuiseries en **bois peint ou acier**. Les volets roulants sont interdits. Les stores également, à l'exception des terrasses de restaurants, s'ils sont installés sous une treille. Les enseignes seront en drapeau et en métal;

- Cros-de-Cagnes** : Les volets roulants à grandes mailles sont autorisés et les volets pleins sont interdits, à l'exception des volets anciens en bois.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.

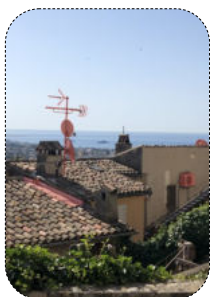
EN COMPLEMENT DE LA FICHE 14



08 Les
feronneries



15 Les enseignes



16 Intégration des
éléments
techniques

POUR ALLER PLUS LOIN



07 Les portes



11 Pavages et
calades



17 La couleur



18 Les palettes de
couleurs

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45

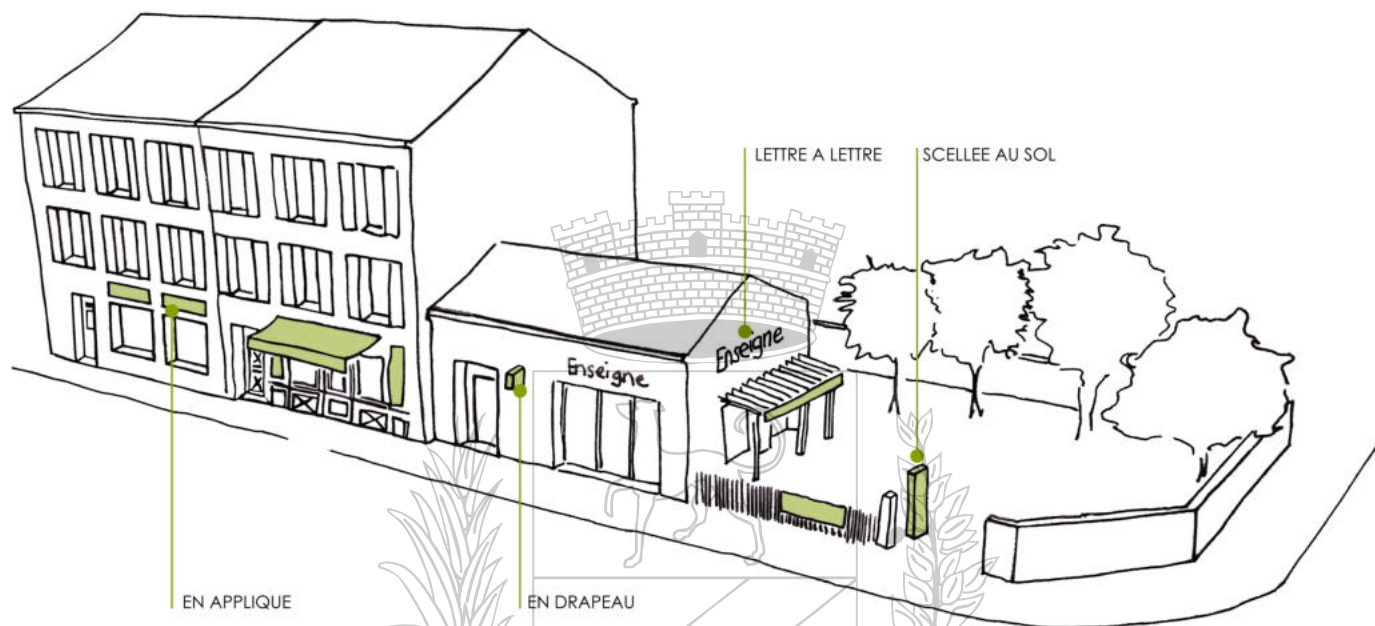
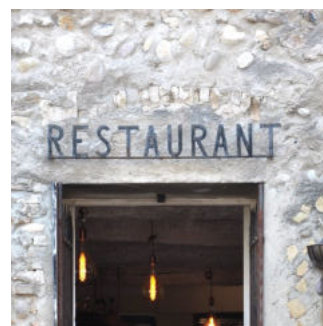


Les enseignes

Les enseignes font partie intégrante du décor des devantures commerciales et participent donc à la qualité de l'espace public. Porteuse d'attractivité et d'identité, l'enseigne peut mettre en valeur une activité autant qu'un lieu ou une architecture. Mais elle peut aussi le dégrader ou le banaliser. Un traitement de qualité en cohérence avec l'identité du centre historique conforte le dynamisme commercial.



Fleur
de Sel



Les enseignes

Souvent considérés comme secondaires, les éléments de signalisation font cependant partie intégrante du décor de la devanture, ils sont les facteurs clés de l'identification du commerce.

Prolifération désordonnée, dimensions démesurées, couleurs et formes disparates, les enseignes peuvent coloniser et banaliser l'espace et dénaturer l'architecture de nos centres anciens. Soigneusement traitées, les enseignes attirent l'œil, animent et enrichissent le paysage urbain.

Leur bonne intégration, tant au niveau de la devanture que de la rue commerçante, de la façade ou de la perspective urbaine, nécessite une réflexion sur la forme, les matériaux utilisés et leur couleur, le graphisme, la taille, et le positionnement en façade.

Il existe 2 grandes catégories d'enseignes :

- les enseignes en applique ou en bandeau : apposées à plat ou parallèlement sur les murs, elles sont généralement les enseignes principales du commerce ; leur emplacement traditionnel est au-dessus de la vitrine du commerce, en lettres séparées scellées dans le mur, ou fixées sur une plaque. Elle peut également être apposée sur le produit verrier de la vitrine.
- les enseignes en drapeau : posées perpendiculairement à la façade, elles sont soit suspendues soit maintenues sur le côté.

Faire les bons choix

Identifiez le style et la composition de la façade de l'immeuble. La spécificité de chaque façade dicte un emplacement particulier de l'enseigne. Celle-ci doit respecter le caractère architectural du bâtiment. Les enseignes doivent s'harmoniser avec les lignes de composition de la façade et tenir compte de l'emplacement des baies, des portes d'entrée, des porches, des piliers, des arcades et de toutes les modénatures.

Les couleurs et les matériaux choisis pour les enseignes doivent être en harmonie avec l'ensemble de la façade commerciale. Les dispositifs, les fixations, l'équipement électrique sont dissimulés. L'enseigne est réservée à l'indication de la nature de l'activité et de la raison sociale de l'exploitant. La succession des enseignes doit conserver une cohérence d'ensemble.

ENSEIGNES EN APPLIQUE OU EN BANDEAUX
(uniquement le Cros-de-Cagnes)

Intégrez les enseignes à la devanture, dans le même plan que la façade, sous le bandeau de la façade ou sous la limite déterminée par le niveau du plancher du 1er étage. Limitez leur longueur à la dimension de la vitrine. Elles ne doivent pas être disproportionnées par rapport à la rue et à la façade, leur hauteur maximale doit être inférieure à 40 cm environ. Les lettrages seront d'une typographie simple et d'une hauteur appropriée, ils adopteront un coloris non agressif et en accord avec les teintes de façades.

Faire les bons choix

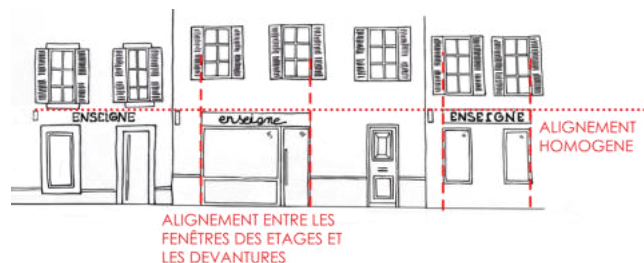
ENSEIGNES DRAPEAUX (Haut et Cros-de-Cagnes)

Les enseignes drapeaux sont les enseignes perpendiculaires à la façade. Elles sont placées entre le haut des baies du rez-de-chaussée et l'appui des fenêtres de l'étage et proportionnées à l'architecture de l'immeuble. Elles sont à situer de préférence à l'une des extrémités de la devanture, en limite de propriété, opposée à l'entrée de l'immeuble, et dans le prolongement de l'enseigne en applique. Dans le cas d'un immeuble d'angle, limitez leur nombre à un élément par façade, sans les regrouper à l'angle du bâtiment. Les enseignes drapeaux ou potences auront une dimension maximale de 0,20m² et ne seront pas visuellement agressives. Leur saillie sera limitée à 0,80 du nu de la façade. Pour rester élégantes, elles doivent garder des proportions mesurées, et avoir une épaisseur maximum de 15cm.

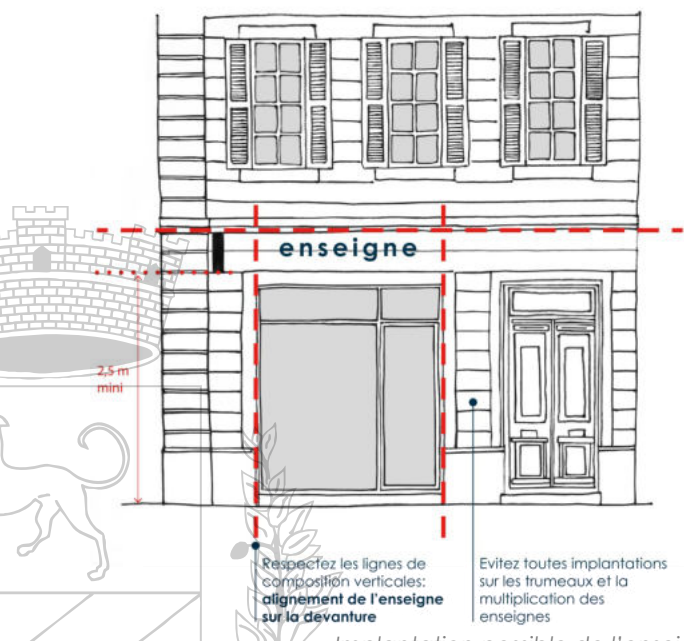
Il est recommandé de n'utiliser qu'une seule couleur de fond et une seule couleur de lettrage. Les couleurs seront en harmonie avec le reste de la façade en évitant les teintes trop vives. Privilégiez les matériaux d'aspect mat ou satiné tels que le bois peint, la ferronnerie ou l'aluminium laqué, les lettres peintes. Porter une attention particulière au choix du graphisme des inscriptions, à leur dimension et à leur couleur, pour mettre en valeur l'enseigne.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Les impressions numériques sur panneaux PVC et photos sont interdits. Évitez les caissons lumineux et enseignes clignotantes. Les enseignes en applique ne doivent pas être posées sur le chaînage d'angle, ni masquer les trumeaux ou les éléments décoratifs. Les enseignes superposées sont à éviter.



Concordance et alignement des enseignes sur rue



Implantation possible de l'enseigne



Energie & Climat

L'éclairage direct des enseignes est possible à condition d'avoir recours à des dispositifs discrets où la source lumineuse est invisible.

L'arrêté du 28/12/2018 encadre l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels : il oblige l'extinction des illuminations des façades de bâtiments entre 1 h et 7 h le matin.

Il est aujourd'hui possible de remplacer les anciennes lampes, trop consommatrices, par des technologies plus économiques, et ce pour une même qualité d'éclairage. En extérieur, le choix se fera entre les LED, à la fois durables et discrètes qui s'allument instantanément et supportent bien les allumages répétés, résistent aux chocs et au froid et les halogènes à haute efficacité, plus consommatrices que les LED mais qui permettent néanmoins de produire une belle lumière.



Le saviez-vous ?

Les lettres découpées, respectueuses de la façade

Les enseignes composées de lettres et de signes découpés sont généralement plus respectueuses de l'architecture, puisqu'elles masquent moins la façade. Elles sont à privilégier, en particulier pour les façades en pierre apparente ou comprenant de nombreux éléments de modénature.

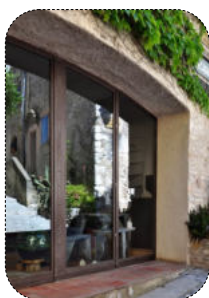


Point réglementaire

- Pour poser une enseigne ou refaire une devanture, une demande d'autorisation d'enseigne et une déclaration préalable sont nécessaires.
- **Haut-de-Cagnes** : les enseignes seront en drapeau et en métal, **aucune enseigne en applique** sur la façade. Les enseignes drapeaux : une seule par commerce, positionnée à l'angle ou en limite de la parcelle, dimension 0,20m² maximum, hauteur libre 2,50m minimum et utilisation de matériaux de qualité.
- **Cros-de-Cagnes** : les enseignes devront être d'écriture simple. Leur longueur doit être limitée à celle de la façade commerciale, d'embrasure à embrasure. Leur hauteur est limitée à 0,50m. Les enseignes rétro éclairées sont tolérées à la condition stricte de ne pas dépasser 8cm d'épaisseur. Les enseignes devront être intégrées dans les linteaux et respecter les obligations du Code de l'environnement et Règlement de publicité locaux. Les enseignes à plat : les lettres autocollantes sont proscrites, une seule par commerce contenue dans la hauteur du rez-de-chaussée et la largeur de la devanture.
- L'éclairage de l'enseigne sera conçu en termes de contrastes plutôt que d'intensité et de préférence limité à la vitrine (éclairage intérieur).
- À noter que les clauses du bail commercial, ou du règlement de copropriété, peuvent fixer des conditions à la pose d'une enseigne, et la demande de modification peut être soumise à l'accord du bailleur ou du syndic.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.

EN COMPLEMENT DE LA FICHE 15



14 Devantures
commerciales
en feuillure

POUR ALLER PLUS LOIN



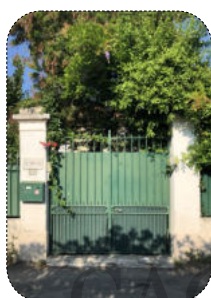
01 Les façades
enduites



02 Les finitions
d'enduits



04 Modénatures et
encadrements



08 Les
feronneries



17 La couleur



18 Les palettes de
couleurs

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

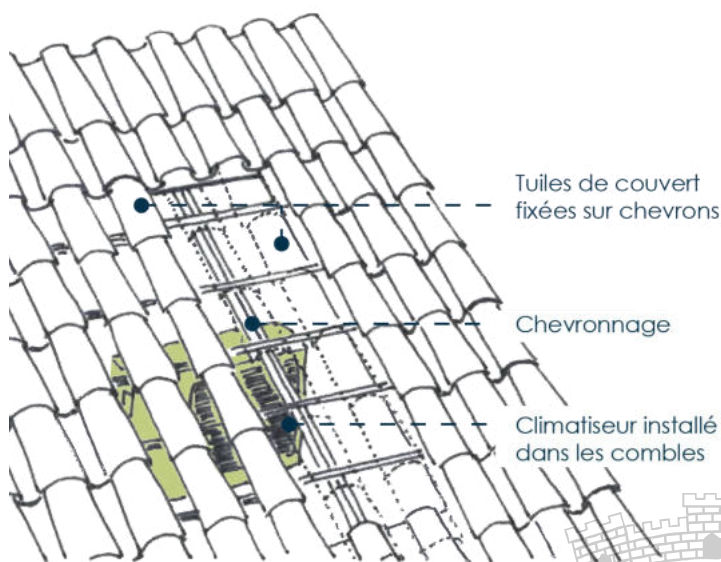
Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



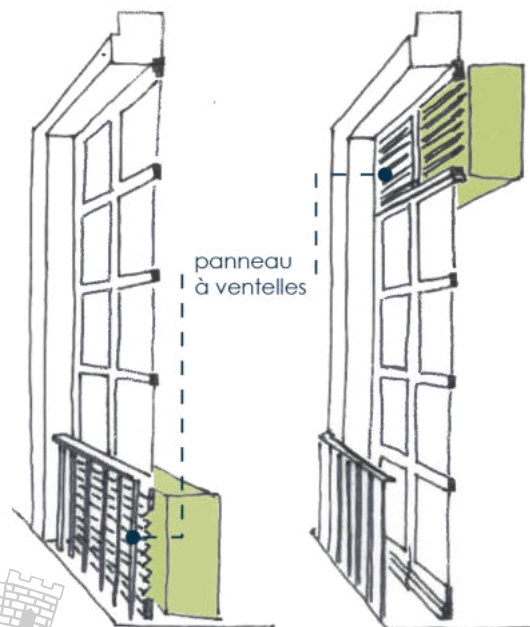
Intégration des éléments techniques

La mise en œuvre des dispositifs techniques modernes peut avoir des conséquences néfastes sur les façades et les toitures des centres historiques. Il faut chercher à minimiser au maximum leur impact visuel pour préserver notre patrimoine et notre cadre de vie.





Unité extérieure intégrée dans le volume de la toiture



Grille de ventilation intégrées dans les menuiseries



L'intégration des éléments techniques

Certains dispositifs techniques, comme les climatisations individuelles, les pompes à chaleur ou les ventouses, sont peu adaptés à l'environnement des centres anciens. Ils génèrent des nuisances et sont très consommateurs d'énergie. Avant de réfléchir à leur intégration, il convient de se questionner sur leur pertinence et leur réelle utilité dans du bâti ancien à forte inertie dont les qualités architecturales et constructives peuvent être valorisées de manière plus durable.

Les dispositifs courants, tels que les coffrets techniques, les boîtes aux lettres, les sonnettes ou les interphones méritent également une réflexion particulière.

Lorsqu'ils sont inévitables, les éléments techniques doivent faire l'objet d'une attention et d'un traitement particuliers afin qu'ils ne créent pas de nuisances et qu'ils ne dégradent pas l'architecture. Il s'agit de les inclure de manière harmonieuse et de supprimer tous les ajouts parasites.

La règle générale étant que tous les éléments en façade doivent s'intégrer à l'architecture des immeubles sur lesquels ils s'insèrent.

Faire les bons choix

Il convient de respecter la composition de la façade. La concertation avec les copropriétaires peut permettre d'étudier la mise en commun des éléments techniques qui sont alors traités à l'échelle de l'immeuble (centralisation de la climatisation dans les combles ou dans une cour technique, par exemple).

De manière générale, supprimez les éléments techniques en applique ou en saillie par rapport au nu extérieur de la façade et supprimez les conduits de cheminée et de ventilation, parfois rajoutés en saillie, pour restituer la composition de la façade et ses modénatures.

Les réseaux électriques et de télécommunications apparents en façade sont également à traiter à l'occasion des ravalements : encastrez-les, positionnez-les sous goulottes zinc ou sous les corniches existantes. Les sorties de chaudière à ventouse ne doivent pas être visibles depuis l'espace public ou habitées.

Les matériaux utilisés pour masquer et permettre d'intégrer les éléments techniques doivent être en accord avec le style et la couleur de la façade. Préférez les matériaux nobles comme l'acier, le bois peint ou les enduits à la chaux pour les ouvrages en maçonnerie.

Intégrer les éléments techniques dans le volume des combles, dans des courettes techniques ou des locaux adaptés. Pour les appareils de climatisation, il est parfois possible d'opter pour la mise place de climatiseurs sans unité extérieure. L'unité intérieure est reliée à l'extérieur par une simple prise et rejet d'air.

Faire les bons choix

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

La pose des appareils de climatisation, pompes à chaleur et extracteurs en saillie sur façade, sur balcon ou en appui de fenêtre porte préjudice à la lecture de la façade et occasionne de la gêne pour le voisinage. De même en toiture, les éléments techniques (antennes, paraboles, ...) doivent être déposés ou intégrés au volume bâti, dans les combles par exemple.

L'usage du PVC est interdit pour masquer les éléments techniques.



Grilles intégrées dans les devantures commerciales



Patrimoine

Des dispositifs d'intégration de ventilation naturelle soignés

Traditionnellement, plusieurs solutions permettent d'intégrer les dispositifs de ventilation naturelle en façade :

- le soupirail et sa grille ouvragée : élément de serrurerie, la grille se décline en plusieurs formes et couleurs selon le style de la façade et le dessin des garde-corps ;
- le panneau à ventelles : élément de menuiserie avec assemblage à claire-voie de lamelles inclinées, il reprend le dessin des volets à persiennes pour masquer une sortie en façade ;
- un détail de maçonnerie directement intégré à la façade, parfois doublé d'une grille.



Grille de ventilation intégrées dans la maçonnerie



Le saviez-vous ?

Le confort des uns peut générer des nuisances pour les autres

Si la climatisation répond au besoin de fraîcheur, elle présente des inconvénients majeurs et génère des nuisances :

- **nuisances thermiques et olfactives** : dégagements de chaleur et de condensats pouvant véhiculer la légionellose, rejets d'air chaud vicié dans les rues et les cœurs d'îlots ;
- **nuisances sonores** : bourdonnements de moteurs, notamment dans les cœurs d'îlots calmes et les rues étroites ;
- **nuisances visuelles** : l'ajout des unités en saillie dégrade fortement l'esthétique des façades.



Energie & Climat

Avant d'opter pour l'installation d'une climatisation technique, nous vous conseillons de réduire les apports de chaleur internes dans le local en éteignant les appareils inutilisés, en occultant les vitrages exposés au soleil, et en posant des volets isolants (les volets anciens en bois sont très efficaces).

Pendant les périodes de fortes chaleurs, la ventilation nocturne est utile sur la Côte d'Azur. Très efficace dans les bâtiments anciens (à forte inertie) et traversants, elle crée un courant d'air la nuit, lorsque la température extérieure est basse, et permet de rafraîchir le logement en évacuant la chaleur emmagasinée le jour.

Afin d'éviter les apports de chaleur dus aux équipements électriques, réduisez au maximum leur utilisation et choisissez des appareils économiques en énergie et produisant peu de chaleur. Remplacez aussi les sources lumineuses classiques par des lampes basse consommation. Seule 5 % de l'énergie utilisée par les LED se transforme en chaleur (contre 70 % en classique).



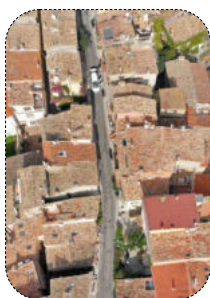
Point réglementaire

- La pose d'un élément technique entraîne la modification de l'aspect extérieur de la façade et doit à ce titre faire l'objet d'une demande de déclaration préalable.
- Tous les capteurs solaires sont interdits. Les **climatiseurs** et les **paraboles** doivent être disposés de manière à **ne pas être visibles depuis l'espace public**.
- Les **éléments techniques sont interdits en applique ou en saillie sur les façades et toitures**, à l'exception des souches de cheminée maçonnées avec un recul minimum de 1m du nu de la façade (pas de tuyaux de ciment ou de tôle). S'ils sont inévitables, leur intégration devra faire l'objet d'une étude et d'un traitement particulier afin de ne pas dégrader l'architecture et l'espace public.
- Les devantures commerciales devront intégrer dans leurs conceptions les climatiseurs et autres éléments techniques en trouvant une solution d'intégration discrète et sans saillie (bouche d'aération, câblage). Les climatiseurs devront être intégrés à l'intérieur du local commercial ou dans une niche, en aucun cas ils ne peuvent être posés en saillie au-dessus de l'espace public.

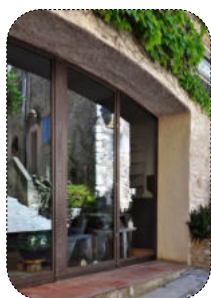
→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.

EN COMPLEMENT

DE LA FICHE 16

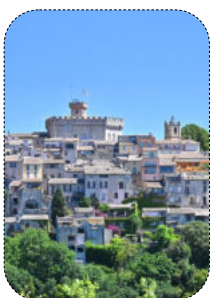


12 Les toitures en tuiles canal



14 Devantures commerciales en feuillure

POUR ALLER PLUS LOIN



01 Les façades enduites



04 Modénatures et encadrements



09 Les clôtures



10 Devant la maison



17 La couleur



18 Les palettes de couleurs

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



La couleur

Élément incontournable de l'architecture, la couleur accompagne et met en valeur la typologie de l'immeuble, la qualité de ses matériaux et l'ordonnancement de ses ouvertures. De la couleur dépend l'harmonie colorée d'une rue, d'un quartier, comme d'une ville, qui est donnée par l'accord des teintes des différents éléments architecturaux : façades, volets, menuiseries, toitures, ferronneries...



La couleur

Le bâti ancien a été construit avec des matériaux de provenance ou d'extraction locale qui ont déterminé les couleurs des bâtiments existants. Ces teintes, issues de la géologie locale, permettent aux bâtiments de s'inscrire parfaitement dans le paysage sans créer de dissonance par des rapports de contraste trop marqués entre le paysage et les constructions. La couleur possède également une dimension culturelle liée aux spécificités locales. Elle est souvent liée à un territoire, aux couleurs de la terre.

La couleur se perçoit à plusieurs échelles : celle du paysage, de la ville, du village, de la rue et du bâti. De plus, sa perception sera différente selon l'orientation, la saison et le point de vue.

Si les murs et les toits confèrent à l'architecture ses colorations dominantes, les éléments de détail influencent la perception du bâti et participent à sa composition. Portes et volets, modénatures et soubassements soulignent l'architecture par leurs profils en relief ainsi que par leurs coloris.

Faire les bons choix

Les couleurs de l'environnement immédiat sont les premiers repères auxquels se référer. Les terres, la végétation, les façades avoisinantes, les couleurs du bâti ancien sont autant d'indicateurs pour une bonne intégration et le maintien des spécificités locales. Observez la rue, son gabarit et son orientation : une ruelle étroite gagne à être éclaircie, alors qu'une place aérée supporte des coloris plus sombres.

Veillez à prendre en compte tous les éléments de la façade dans un souci d'harmonie générale. Le choix des couleurs doit se faire par étapes. Déterminez d'abord la couleur dominante de la façade. Choisissez ensuite les couleurs ponctuelles : celles des menuiseries et boiseries. Enfin, décidez d'une couleur pour les éléments de ferronnerie et de serrurerie.

Les couleurs choisies doivent trouver et préserver une cohérence d'ensemble, et favoriser l'insertion équilibrée de la façade dans son environnement proche selon sa position urbaine.



Faire les bons choix

Pour chaque partie ou élément de façade, cette harmonie doit être recherchée au moyen d'un choix limité de tonalités, en camaïeu, ton sur ton, ou en contraste. La façade doit avoir le même enduit sur toute la hauteur de la façade, même si elle appartient à plusieurs propriétaires. La destination d'un rez-de-chaussée (commerces par exemple) ne doit pas compromettre l'unité de couleurs des façades.

La couleur est indissociable de la matière et du support. Traditionnellement, la teinte des enduits était le résultat de la couleur du sable local et des agrégats composant le mortier. Les couleurs étaient apportées en finition par un badigeon de chaux teinté aux ocres naturelles.

L'enduit doit respecter les caractéristiques du bâti ; il n'y a pas de solution unique, mais des choix adéquats de restauration et de méthodes d'application. Utilisez des matériaux durables et adaptés (voir fiche 1&2). Un maçon ayant de l'expérience en intervention sur le bâti ancien pourra vous apporter son savoir-faire.

Interdit au PLUM sous peine d'astreinte:

Certaines peintures aux composants pétroliers, de type vinylique, détériorent de manière irréversible les façades. Il ne faut pas remplacer les enduits anciens à la chaux par des enduits prêts à l'emploi, dommageables pour les façades. Sont interdits le blanc, qui n'est pas une couleur locale, et les couleurs vives.



Le saviez-vous ?

Les pigments naturels

Les ocres naturelles colorent la matière plus faiblement que les oxydes. Leur chimie, en affinité avec la chaux, permet une mise en œuvre durable. Elles offrent une palette allant de l'ocre-jaune, rouge, aux teintes terre de Sienne et terre d'ombre, naturelles ou calcinées... Les oxydes métalliques sont plus difficiles à disperser dans les laits de chaux. L'oxyde de chrome offre une grande variété de nuances jaunes. L'oxyde de fer donne des rouges et des bruns ; l'oxyde de cuivre donne du bleu et du vert ; le sulfate de cuivre colore en vert ou en bleu, selon sa concentration.



Point réglementaire

- Le choix de la teinte d'une façade doit se faire dans un souci d'intégration au contexte environnant, bâti et paysager. Les teintes des façades doivent être choisies en fonction et complémentarité des constructions traditionnelles limitrophes. C'est à cette fin que doivent être jointes des photographies de l'environnement proche et lointain dans les demandes de permis de construire et de déclaration préalable de travaux.
- Pour vous aider à choisir les teintes pour vos menuiseries extérieures, vos ferronneries et vos façades, référer vous aux **nuanciers mis en place par la ville de Cagnes-sur-Mer**. Pour rappel, le **blanc est interdit** car cette teinte n'est pas locale, trop réfléchissante et trop voyante.
- Toute modification de l'aspect de la façade comme un ravalement, un changement de volets ou de fenêtres, de couleurs des enduits, volets, portes,... doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie avant toute exécution.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUM.



EN COMPLEMENT DE LA FICHE 17



01 Les façades
enduites



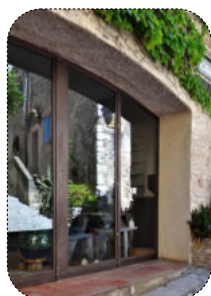
05 Les fenêtres



06 Les volets



07 Les portes

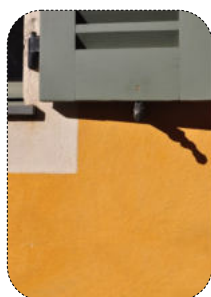


14 Devantures
commerciales
en feuillure



18 Les palettes de
couleurs

POUR ALLER PLUS LOIN



02 Les finitions
d'enduits



04 Modénatures et
encadrements

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

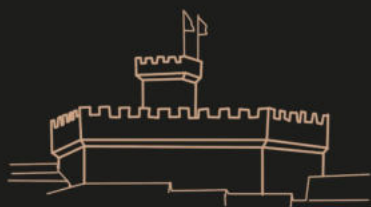
Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Palettes de couleur

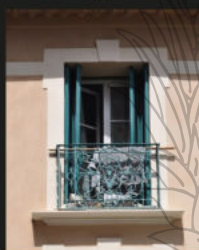
Façades, volets, menuiseries, tuiles, feuillets de terre cuite, ferronneries... la couleur est partout. Éléments incontournables de l'architecture, elles mettent en valeur le bâti et participent à la perception du paysage et donc du cadre de vie commun. Pour vous aider à choisir une harmonie de couleurs pour votre façade qui soit dans l'esprit du village, la ville vous propose deux nuanciers adaptés aux couleurs des paysages urbains du Haut-de-Cagnes et du Cros-de-Cagnes.



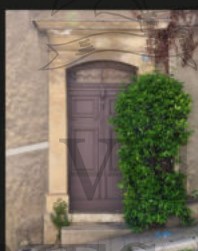
Les couleurs du Haut-de-Cagnes



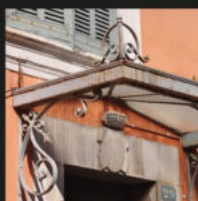
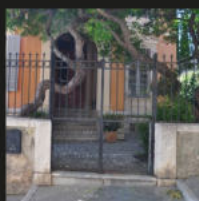
Nuancier enduits



Nuancier menuiseries portes et volets



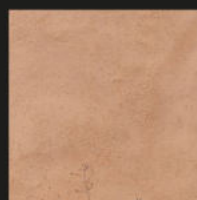
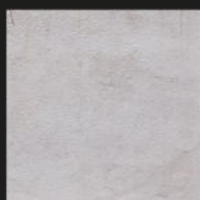
Nuancier feronneries



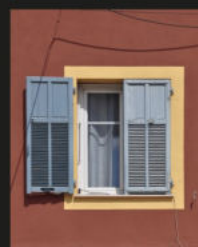
à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**



Les couleurs du Cros-de-Cagnes



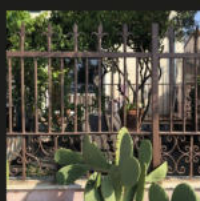
Nuancier
enduits



Nuancier menuiseries
portes et volets



Nuancier
feronneries



à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**

EN COMPLEMENT DE LA FICHE 18



01 Les façades
enduites



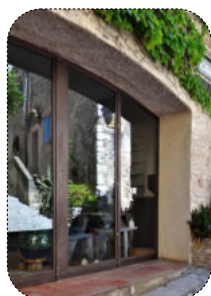
05 Les fenêtres



06 Les volets



07 Les portes

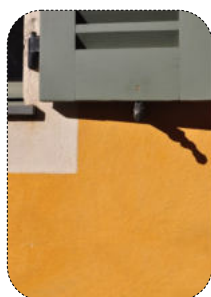


14 Devantures
commerciales
en feuillure



17 La couleur

POUR ALLER PLUS LOIN



02 Les finitions
d'enduits



04 Modénatures et
encadrements

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45

Les palettes de couleurs sont disponibles individuellement et en plus grand format sur le site de la ville de Cagnes-sur-Mer.



Ville de Cagnes-sur-Mer